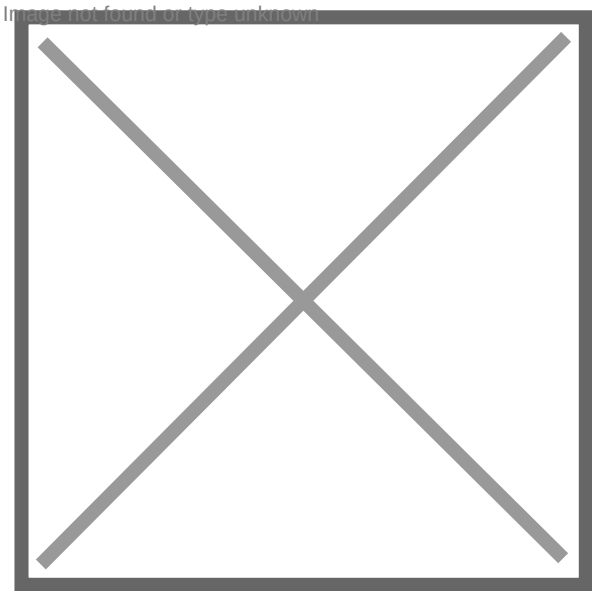




Bien immobilier, location et succession

Par **petales**, le **18/05/2015** à **09:54**

Bonjour,
J'aimerais savoir ce que va me coûter la mise en location de l'appartement dont je suis co-proprétaire avec ma fille de 4 ans depuis le décès de son père (seule ayant droit nous n'étions pas mariés) Je n'occupe plus l'appartement et la succession prend du temps. Alors pour rentrer dans mes frais je pense à la location. Comment sont imposables les loyers. Est ce que je serai imposable sur la totalité des revenus locatifs ou seulement sur ma part? Car j'ai cru comprendre qu'il faudrait que je dépose la moitié de ces revenus sur un compte au nom de ma fille.
Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **18/05/2015** à **14:14**

Bonjour,
D'après ce que je comprends, votre père est décédé et vous avez hérité d'un appartement dans une copropriété, non ? Dans ce cas, c'est vous la propriétaire de cet appartement et non vous + votre fille.
Qu'en dit votre notaire ?

Par **petales**, le **13/06/2015** à **22:51**

Bonjour,
Merci pour votre réponse. En fait c'est mon compagnon qui est décédé, le père de ma fille. Elle est la seule ayant droit et elle à 4 ans. En cas de location je dois verser la moitié des revenus locatif charges déduites sur un compte à son nom. Je n'ai aucun problème avec ça, je voudrais juste savoir comment ces revenus sont imposables. Uniquement ma part ou la sienne aussi?
Merci.